

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL02 – Référent prévention en entreprise



Contexte

Depuis le 1er juillet 2012 (Art. L. 4644-1 et R. 4664-1 du Code du travail), l'employeur doit nommer un ou plusieurs Référent(s) Prévention quelles que soient la taille et l'activité de son entreprise. Désignés après avis du comité social et économique, s'il existe, ces salariés ont pour mission de s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de leur entreprise.

Objectifs pédagogiques

Formation des référents prévention pour :

- **Participer à l'évaluation des risques**
- **S'assurer de la conformité réglementaire**
- **Planifier les actions de prévention**
- **Suivre la mise en place de ces actions**

Prérequis

Avoir suivi l'eformation dispensée gratuitement par l'INRS : "Acquérir les bases en prévention des risques professionnels" (eformation-inrs.fr)

Informations : 04 92 90 95 15
Inscription en ligne : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



Durée

3h



Lieu

Locaux de l'AMETRA06 ou en distanciel par session de 6 à 15 salariés en session multi-entreprises



Publics concernés

Salariés désignés «référents prévention» par l'employeur

Contenus

- Prévention des risques professionnels (documents obligatoires, locaux et ambiances de travail, les différentes expositions, les contrôles et les moyens de prévention)
- Questions / réponses sur les cas pratiques rencontrés en entreprise par les participants